

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc*

*Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**DECLARATION DE LA DELEGATION  
DU ROYAUME DU MAROC**

**AU TITRE DU POINT : 9**

\*\*\*\*\*

**7<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**Genève, le 19 mars 2008**

## **Je vous remercie Monsieur le Président.**

Qu'il me soit permis de remercier M. Doudou Diène pour la présentation de son rapport. Je tiens, également, à saluer l'excellent travail qu'il a effectué tout le long de la durée de son mandat et qui a été marqué par une grande intégrité, professionnalisme et une honnêteté intellectuelle remarquable.

Nous appuyons les déclarations faites au nom des Groupes africain, Islamique, arabe et du Mouvement des Non Alignés.

### **Monsieur le Président,**

Ce dernier rapport soumis à notre Conseil par M. Diène nous informe, malheureusement, d'une recrudescence des actes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et surtout, d'intolérance religieuse et qui, plus grave encore, étaient accompagnés de violences racistes et xénophobes.

Nous remercions M. Diène pour la pertinence de ses recommandations dont certaines rejoignent pleinement les appels lancés et les propositions faites, à maintes reprises, par notre délégation. En effet, il est important que notre Conseil se penche, d'une manière résolue et courageuse, sur les différentes formes de lutte contre la diffamation et atteintes contre les religions et les cultures.

L'action du Conseil, dans ce cadre, pourrait amener la Communauté internationale à prendre des mesures concrètes contre toutes ces formes et manifestations de haine et d'intolérance.

### **Monsieur le Président,**

Un autre point évoqué par M. Diène a trait au devoir qui incombe aux Etats et aux Gouvernements de promouvoir un équilibre entre le respect qui est dû aux religions, cultures et civilisations, et l'exercice de tous les droits contenus dans le Pacte sur les droits civils et politiques, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression. Nous estimons que ce droit fondamental, ne doit en aucun cas être utilisé comme prétexte pour encourager ou permettre l'appel à la haine religieuse ou raciale. Dans ce cadre, nous condamnons les récentes atteintes à l'Islam et à ses symboles et nous appelons à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour leur faire face.

Enfin, je souhaite plein succès à M. Doudou Diène dans ses futures responsabilités.

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**DECLARATION DE MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI,  
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT  
DU ROYAUME DU MAROC**

**AU TITRE DU PANEL SUR LE DIALOGUE INTERCULTUREL  
SUR LES DROITS DE L'HOMME**

\*\*\*\*\*

**7<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**Genève, le 18 mars 2008**

## **Je vous remercie Monsieur le Président.**

Nous remercions les panélistes pour leurs précieuses contributions. Ce dialogue n'est pas nouveau, mais il a pris plus de dimension et plus d'actualité avec l'émergence de nouveaux défis.

On ne peut pas être frappé par la multitude des formats, des fora et des thématiques qui versent dans cette grande idée de dialogue des cultures et des civilisations et son corolaire de tolérance.

Pourtant, ce dialogue a du mal à progresser et avoir un impact sur la vie quotidienne de nous tous. Un début d'explication pourrait être trouvé dans les caractères parcellaire, sporadique et non-inclusif de ce dialogue.

Or, pour être efficace et avoir des retombées positives, ce dialogue doit se traduire par un effort substantiel, soutenu et universel en faveur d'une meilleure compréhension de l'autre, de sa sensibilité, de sa dignité et de la part de spiritualité dans la vie des uns et des autres.

Pour être efficace, cet engagement vers l'autre doit intégrer des initiatives courageuses, des décisions éminemment politiques et des signaux forts de la part des responsables politiques pour créer les conditions propices à l'éclosion d'une culture de tolérance et pour déterminer la limite au-delà de laquelle les droits des uns équivalent à une négation des droits des autres.

Ce résultat ne peut se réaliser sans le respect de la différence, la perception bienveillante de l'autre, la répudiation des stéréotypes et le courage politique d'éliminer les doubles standards.

## **Monsieur le Président,**

Le Royaume du Maroc a toujours œuvré pour le renforcement du dialogue entre les différentes cultures, religions et civilisations comme moyen privilégié pour promouvoir les valeurs de paix, de tolérance et de respect mutuel. Dans cette démarche de dialogue constructif, mon pays s'est toujours imprégné des nobles préceptes de la religion Islamique tolérante, des valeurs puisées dans son histoire ancestrale ainsi que des standards internationaux les plus élevés en matière des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

A cet effet, le Maroc a initié et a contribué, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à plusieurs initiatives, aux niveaux national, régional et international, visant à promouvoir le dialogue et la compréhension, et luttant contre toutes les formes d'extrémisme et d'intolérance. Je voudrais, dans ce cadre, citer deux initiatives symboliques, en l'occurrence :

- Le premier et le deuxième Congrès des Imams et des Rabbins, tenus respectivement à Bruxelles en janvier 2005 et à Séville en mars 2006, dans le but de promouvoir et de

renforcer le dialogue et l'interaction entre les représentants de ces deux religions monothéistes.

- Le premier Forum sur l'alliance des civilisations, tenu à Madrid les 15 et 16 janvier 2008. Le Maroc, qui a participé et contribué activement aux travaux de ce Forum, a déjà pris des mesures concrètes afin de réaliser les objectifs de l'alliance, notamment à travers l'encouragement des activités à caractère interculturel, l'inclusion du thème du dialogue des cultures et des religions dans les cursus scolaires et pédagogiques, l'organisation de séminaires et de conférences sur la question du dialogue entre les civilisations et la mise en place de partenariat régionaux et internationaux dans ce cadre.

**Monsieur le Président,**

Conscient et convaincu de l'importance de l'éducation aux droits de l'Homme pour contribuer à l'universalité des valeurs du dialogue, de tolérance et de coexistence, le Maroc en partenariat avec la Suisse ont présenté au Conseil des Droits de l'Homme une résolution adoptée par consensus, visant l'élaboration d'une Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation en matière des droits de l'Homme. Nous sommes certains que la finalisation de ce nouvel instrument international qui a reçu l'appui des Chefs d'Etat de Gouvernement de l'Organisation de la Conférence Islamique, réunis à Dakar les 14 et 15 mars courant, apportera une valeur ajoutée indéniable à l'arsenal juridique international en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme.

Enfin, ma délégation s'élève contre toute atteinte à une quelconque religion ou civilisation sous couvert de la liberté d'opinion et d'expression, plus particulièrement, mon pays dénonce la multiplication de manifestations d'intolérance visant la religion Islamique et ses symboles sacrés.